

A quarante kilomètres de Mascara et trente de Saïda CHARRIER (du nom d'un commandant qui a servi dans la région), agglomération qui n'a pas toujours porté ce nom puisqu'à sa création, elle s'appelait «hameau du 40^{ème} kilomètre», alors qu'avant l'arrivée des Français et jusqu'en 1876, le lieu se nommait «Sidi-Boubekeur» du nom d'un marabout.

CHARRIER est un village qui s'est créé en quelque sorte tout seul. Plusieurs commerçants ayant trouvé ce point bien situé et propre à l'exploitation et à la commercialisation de l'alfa qui se trouvait en abondance dans la région, vinrent s'y établir et entraînèrent à leur suite de nombreux ouvriers. Il y avait là une assez forte population espagnole ainsi que quelques Français et Italiens logés dans des gourbis. Le nombre en variait suivant le moment, c'est-à-dire avec la saison ou la morte-saison de la cueillette de l'alfa. Parmi les colons installés avant la création du centre, citons Moreno Antoine, Mailhe Jean-Marie, Gazot Blaise, Mas Antonio (mon arrière grand-père en Algérie depuis 1838 et à Charrier depuis 1871), Yvars François, Peres Raymond, Brugin, Ballester, Vicenté, Campillo Francisco, Sierra Jacques, Rodrigues, Cano, Riu Joseph, Barnouin Etienne et Fabre Baptiste.

En 1876, l'administration française crut devoir donner un plus grand essor à ces efforts particuliers et décida dans ce but la création d'un centre agricole et industriel. Elle était assurée d'avance de voir réussir et prospérer le hameau. Malheureusement à cause de la proximité d'Oued-Taria et Franchetti (déjà créés) et les terres de culture qui n'étaient pas en grande quantité, on ne donna pas immédiatement à ce centre tout le développement qu'il aurait pu avoir. Le nombre de feux (lots) devant être proportionné aux ressources territoriales qu'il est possible de mettre à leur disposition, on se contenta de former en tout vingt concessions dix agricoles et dix industrielles. La création de ce hameau constituait un trait d'union entre les villages d'Oued-Taria à 10 kilomètres du côté de Mascara et de Franchetti à 5 kilomètres vers Saïda.

Elle avait en outre l'avantage de comprendre un territoire soumis à l'administration militaire qui se trouvait enclavé entre les territoires civils des deux centres dont nous venons de parler et le nouveau village pouvait être aussitôt décrété rattaché à l'administration de la commune mixte d'Oued-Taria.

Enfin, le motif dominant qui militait en faveur de la création du hameau du 40ème kilomètre, se déduisait de l'avantage exceptionnel résultant pour l'administration de créer un centre sans

bourse délier pour ainsi dire. En effet, les 467 hectares de terrains nécessaires appartenant à la tribu des Beni Meniarin Fouaza, qui ne demandait pas mieux que de les céder en échange de terrains équivalents à prélever sur le territoire de l'ancienne smala de l'Ouizert, qui était abandonnée et dont l'insalubrité notoire ne permettait pas l'installation d'une colonie agricole.

Le hameau à créer se trouvant à seulement 5 kilomètres de Franchetti et devant être peu important, il devenait inutile de le doter dès sa création d'édifices communaux et toute la dépense devait se résumer à la construction d'une passerelle permettant aux colons d'arriver à leurs terres de culture qui se trouvaient situées en partie sur la rive gauche de l'Oued Saïda. La commission des centres de la subdivision de Mascara, qui s'est réunie le 8 avril 1876 sous la présidence de M. le général Cerez, fut d'avis à l'unanimité moins une voix que la création du hameau du 40ème kilomètre ne présentait que des avantages réels.

Procès verbal de la séance du 8 avril 1876

Emplacement.

La création ayant pour but de donner une existence bien caractérisée à l'agglomération déjà faite, l'emplacement naturel se trouve être celui sur lequel quelques européens sont déjà installés à cheval sur la route de Mascara à Saïda.

Périmètre.

Il sera facile de prélever sur la tribu Beni Meniarin d'abord 200 hectares environ de terres de culture qui sont de très bonne qualité et les terrains de parcours qui pourront être nécessaires, soit environ 150 à 200 hectares. Ainsi composé, le périmètre comprendrait 20 hectares de bonne terre pour chaque famille d'agriculteurs et un parcours commun de 150 à 200 hectares. Au moyen de ces ressources, les nouveaux colons se trouveront une existence assurée dans la culture de leurs concessions et seront prémunis contre les déceptions qui pourraient survenir dans le cas peu probable du reste où l'exploitation de l'alfa ne serait pas pour eux une source de revenus.

Sécurité et influence politique :

Ces questions sont résolues d'avance par les résultats obtenus à la suite de la création d'Oued-Taria et de Franchetti, aussi la commission ne croit pas devoir s'appesantir sur ce chapitre.

Salubrité.

L'endroit désigné pour la création du hameau ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité et il résulte des déclarations, faites par les familles déjà installées qu'elles n'ont eu à



La Gare

doc.: Raymond Rueda



La Grande Rue

doc.: Raymond Rueda

souffrir d'aucune maladie due à la situation de l'emplacement du village projeté. Tout porte à croire qu'il en sera de même pour les nouvelles familles qui seront établies en cet endroit.

Communications .

La route de Mascara à Saïda traverse le territoire du hameau dans toute sa longueur et nous pensons que ce moyen de communication est largement suffisant. Cette route reliera le hameau projeté aux centres d'Oued-Taria et de Franchetti, et le met par conséquent en communication directe avec Mascara et Saïda. Il ne paraît pas nécessaire d'établir des chemins d'exploitation attendu que le territoire se forme d'une longue bande de terrains dont la largeur maximum n'excède pas 600 mètres entre la route et la rivière. En outre, le chemin de l'Ouzet partant de l'emplacement du village traverse diagonalement la partie du territoire qui offre la plus grande largeur, toutefois il y aura lieu d'établir sur la rivière une passerelle qui permettra aux colons, d'abord d'arriver à la source la plus abondante et en second lieu de se transporter avec des charrettes sur la partie du territoire qui se trouve sur la rive gauche de la rivière. Le chemin existant déjà, des maisons à ce point, est en assez bon état pour qu'il soit simplement nécessaire de l'entretenir, charge qui incombera aux habitants du village.

Eaux .

Trois sources situées l'une sur la rive droite et deux autres sur la rive gauche de la rivière, donnent de l'eau de bonne qualité et en assez grand abondance, pour la source de la rive droite. 4/5 de litre par seconde et pour celles de la rive gauche 2/5 et 3/4 de litre par seconde. Ces sources situées à environ 550 mètres du centre du village seront facilement accessibles dès qu'on aura construit la passerelle dont nous venons de parler. En hiver, mais rarement ces sources qui sortent des bords mêmes de la rivière sont couvertes par les fortes crues, mais cet inconvénient très rare n'est pas énorme car l'eau de la rivière elle-même est très potable en hiver et ne peut être nuisible. Il existe en outre à la maison cantonnière un puits, mais l'eau en est saumâtre et désagréable, aussi il serait inutile d'en creuser un autre pour les besoins du village car il ne pourrait être utilisé.

Commerce :

Le seul commerce de l'endroit repose sur l'exploitation de l'alfa qui se pratique sur une assez vaste échelle, mais lorsque le chemin de fer Desbrousse sera terminé, il est à craindre que la station étant établie à Franchetti, le commerce ne se porte vers ce dernier point au préjudice du hameau projeté, c'est pourquoi il sera prudent de doter chaque famille d'une concession assez grande pour qu'elle en retire les ressources nécessaires à son existence.

Dépenses .

Ainsi que nous l'avons vu plus haut la seule dépense qui paraîsse incomber à l'administration sera celle occasionnée par la construction d'une passerelle sur la rivière. Cette dépense est évaluée à la somme totale de 3000 francs.

Conclusions :

En résumé, vu le peu de dépenses que cette installation doit occasionner et considérant les résultats déjà obtenus par l'initiative privée, la commission estime qu'il est du devoir de l'autorité de favoriser cet élan spontané de colonisation et de l'industrie en créant au 40ème kilomètre un hameau qui se composera de 10 familles d'agriculteurs et d'un nombre égal d'industriels, auxquels il ne sera concédé qu'un emplacement à bâtir.

Le 17 septembre 1882, la commission des centres de l'arrondissement de Mascara s'est transportée à Charrier pour un projet d'agrandissement du centre. Monsieur l'administrateur de la com-

mune mixte de Saïda proposa d'augmenter de 40 feux (lots) le centre de Charrier afin de lui permettre d'être constitué en commune de plein exercice. Mais après examen des lieux, la commission déclara ce projet irréalisable parce que la moyenne partie des terres proposées pour l'agrandissement, étaient de très mauvaise qualité, sinon tout à fait impropres à la culture. Toutefois, désireuse de donner satisfaction aux vœux des habitants, elle a recherché et trouvé une combinaison qui permettait de créer à Charrier 6 nouvelles concessions agricoles. Assurément cet agrandissement était de bien peu d'importance mais si l'on prenait garde au petit nombre de feux du village, il pouvait présenter quelque intérêt. Les terres agricoles nécessaires furent prélevées sur le douar de Tafrent, acquises par voie d'expropriation et payées en argent faute de biens domaniaux à offrir en compensation. La grande difficulté consista à trouver des lots à bâtir et des lots de jardins. On dut nécessairement les exproprier sur les anciens colons car il ne restait rien de disponible à Charrier. Les propriétaires dépossédés abandonnèrent aisément les terrains à bâtir, mais les lots arrosés qui leur servaient de jardins étaient si petits que tout prélèvement leur était sensible. Les dépenses qui entraînèrent l'agrandissement de Charrier s'élevèrent

1) Pour l'acquisition de 242 hectares de terres de culture et de parcours, à raison de 50 francs l'hectare : 12100 francs

2) Pour l'acquisition des lots à bâtir et des lots de jardins à une somme de 2330 francs par famille, soit au total pour les 6 concessions 14000 francs.

Les lots ne furent attribués que plusieurs années plus tard, le 23 octobre 1896. Après tirage au sort, les nouveaux concessionnaires (demeurant tous à Franchetti) furent MM. Epplin Frédéric, Schlosser Victor, Piegay Alexandre, Thomann Jean, Guibert Irénée et Font François, mais MM. Font François, Schlosser Victor et Guibert Irénée renoncèrent à ces attributions au bénéfice de . Galindo Jean, Galindo Diégo et Tellier Célestin.

Après douze ans d'existence, la population de Charrier était de 172 habitants répartis en 58 Français, 90 Espagnols, 6 Israélites et 18 Indigènes.

Quelques années plus tard, 243 Européens et 44 Indigènes, et en 1926, 233 Européens et 171 Indigènes.

L'eau fut amenée dans le village en 1888.

L'église fut construite en 1901.

La première institutrice fut nommée en 1880, et s'appelait Renard Madeleine, née à Lyon en 1831.

En 1897 M. Brunel Antoine était Adjoint spécial à Charrier.

Raymond RUEDA

NDLR : Feux = foyer = familles



La Grande Rue

doc.: Raymond Rueda